

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 mai 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Denis Vincent et Rénald Gabriele.

Est également présente :

La directrice générale et greffière par intérim M^{me} Manon Bernard agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-05-414 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 mai 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 16.7 Dérogation mineure / 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Enseignes à plat sur la marquise de la façade principale / Lot 4 865 499 / Zone C3-219 / CCU n° 12-04-74

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Séance ordinaire du 16 avril 2012 et séance extraordinaire du 30 avril 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2012 / Aide financière
- 4.4 Chœur Chants de Coton / Concert annuel de fin de saison 2012 / Achat de billets
- 4.5 Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion / Dîner de fin d'année 2012 / Achat de billets
- 4.6 Fondation du centre de réadaptation Le Virage / Omnium de golf - 10^e édition / Commandite
- 4.8 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012
- 4.9 Notre-Dame-de-L'Île-Perrot / Souper-croisière de la mairesse / Achat de billets
- 4.10 Tournoi de golf Les Citadins 2012 / École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Commandite
- 4.13 Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf annuel 2012 – 8^e édition / Commandite
- 4.14 Réseau québécois de villes et villages en santé / Cotisation 2012

- 4.16 École primaire Pierre-Elliott-Trudeau / Prolongation d'entente – juillet 2014 / Classes temporaires
- 4.17 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2012 – 9^e édition / Achat de billets
- 4.21 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2012 / Souper des Seigneurs / Achat de billets

5. GREFFE

- 5.1 Location du lot 2 659 894 / Parc Esther-Blondin / Stationnement
- 5.2 Procès-verbal de correction / Résolution 12-04-313 / Nomination d'un contremaître – Maintenance
- 5.3 Servitude de branchement à un puisard / 280, avenue Saint-Charles

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service sécurité incendie / Structure organisationnelle / Modification de la résolution 12-04-373
- 7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 31 janvier 2012 - cols blancs
- 7.4 Divers services / Démission / Agente de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste
- 7.5 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Unité voirie et signalisation / Départ à la retraite / Journalier-chauffeur
- 7.6 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Contremaître – Voirie et signalisation
- 7.7 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers / Période estivale 2012
- 7.8 Service des travaux publics / Départ à la retraite / Surintendant – Bâtiments et machinerie
- 7.9 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2012
- 7.10 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Unité – Aqueduc et égouts / Attribution de poste à titre régulier / Journalier
- 7.11 Service des arts et de la culture / Embauches temporaires / Guides animatrices étudiantes
- 7.12 Service de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis à la taxation/perception
- 7.13 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Projet pilote / Responsables de site – Camp de jour / Autorisation de signature
- 7.14 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Responsables de site – Camp de jour
- 7.15 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Concierge pour la surveillance d'activités dans les écoles
- 7.16 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Technicienne en génie civil 1 / Modification de la résolution 12-03-204
- 7.17 Service des eaux / Stagiaire en milieu de travail – mai 2012 / Usine de filtration

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2012 /
Projet *Zone de graff* / Comité jeunesse La Presqu'île /
Modification de la résolution 12-03-272
- 10.2 Comité consultatif de la culture / Réunions du 21 juin 2011,
30 septembre 2011, 2 décembre 2011 et 20 janvier 2012

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club Badminton Badclub Junior de Vaudreuil-Dorion / Hasitha et
Ashen Sendiyaliyana / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-15 / Location de
tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-19 / Fourniture de
services d'agents de sécurité
- 13.3 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-12-27 / Fourniture et installation
d'une clôture au terrain de baseball du parc Dorion-Gardens
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-31 / Fourniture de
services d'entretien et d'inspection des équipements de protection
incendie des bâtiments municipaux
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-33 / Fourniture de
services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées
charretières
- 13.7 Circulation / Arrêts obligatoires / Avenue André-Chartrand à l'intersection
des rues Elmer-Lach et Toe-Blake

14. EAUX

- 14.1 Ordres de changement n^{os} 6 et 7 / Mise à niveau du bassin d'eau brute de
l'usine de filtration / Règlement n° 1608

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1598.1 / Travaux
de construction des services municipaux sur une partie des rues Maurice-
Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau / Règlement n° 1598
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1633.2 / Travaux
de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable d'une partie de la rue
Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1633
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans
et devis / Surveillance / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur
le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1642
- 15.5 Ordre de changement n° 14 / Construction du Centre multisports /
Règlement n° 1601
- 15.6 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de
laboratoire / Contrôle de qualité / Réaménagement de l'intersection nord
du viaduc de l'avenue Saint-Charles (phase 1 du projet de l'élargissement
du viaduc) / Règlement n° 1643
- 15.7 Ordre de changement n° 1 / Réfection du système de drainage et des
surfaces du terrain de balle du parc Dorion-Gardens
- 15.8 Subvention / Ministère des Transports du Québec / Amélioration du
réseau routier / Rue Forbes

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 17 avril 2012
- 16.2 PIIA / 2800, rue Henry-Ford / Construction d'un écocentre / Lot projeté 4 828 351 / Zone I1-670 / CCU n° 12-04-69
- 16.3 Dérogation mineure / 2800, rue Henry-Ford / Superficie du bâtiment principal / Toit du bâtiment accessoire / Hauteur de clôture en cour avant / Aire d'entreposage en cour avant / Lot projeté 4 828 351 / Zone I1-670 / CCU n° 12-04-70
- 16.4 PIIA / 420, boulevard Harwood / Rénovation du parement extérieur, du service au volant et de la terrasse / Zone C2-727 / CCU n° 12-04-71
- 16.5 PIIA / 3130, boulevard de la Gare / Agrandissement de la terrasse extérieure en cour avant / Zone C3-359 / CCU n° 12-04-72
- 16.6 PIIA / 36, avenue Saint-Charles / Nouvelle construction / Lot 1 546 438 / Zone C2-707 / CCU n° 12-04-73
- 16.10 PIIA / Boulevard de la Gare / Nouveau projet intégré commercial / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 12-01-02

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1640 / Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1644 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion (juillet 2012)
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1645 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion (décembre 2012)
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1564-04 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1642 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-168 / Zone I3-831 / Usages autorisés / Commerce de détail de véhicules automobiles / Enseignement de type « école de métiers » / Location de remorque à titre d'usage accessoire / Industries de prestige / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-168 / Zone I3-831 / Usages autorisés / Commerce de détail de véhicules automobiles / Enseignement de type « école de métiers » / Location de remorque à titre d'usage accessoire / Industries de prestige / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.9 Adoption de projet / Règlement n° 1277-16 / Inclusion des zones I3-831 et I3-832 dans le groupe 12 / Secteur boulevard de la Cité-des-Jeunes et montée Labossière
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1277-16 / Inclusion des zones I3-831 et I3-832 dans le groupe 12 / Secteur boulevard de la Cité-des-Jeunes et montée Labossière

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale
- 19.2 Plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-05-415 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2012 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 30 avril 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-05-416 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-05-417 FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT / TOURNOI DE GOLF 2012 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à titre de commandite à la Fondation de l'Hôpital du Suroît pour le tournoi de golf annuel qui aura lieu le 12 septembre 2012 au club de golf Summerlea;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-418 CHŒUR CHANTS DE COTON / CONCERT ANNUEL DE FIN DE SAISON 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le Chœur Chants de Coton de Vaudreuil-Dorion pour la réalisation de leur concert annuel de fin de saison;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt dollars (20 \$) chacun pour le concert annuel de fin de saison présenté par le Chœur Chants de Coton de Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 9 juin 2012 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-419 CLUB DES AÎNÉS ASSOCIÉS VAUDREUIL-DORION / DÎNER DE FIN D'ANNÉE 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de fin d'année du Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'achat de dix (10) billets au montant de dix-sept dollars (17 \$) chacun pour le dîner de fin d'année du Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion qui a eu lieu le 4 mai 2012 au sous-sol de l'église Sainte-Trinité;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-420 FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION LE VIRAGE / OMNIUM DE GOLF - 10^E ÉDITION / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 10^e édition de l'Omnium de golf organisé par la Fondation du centre de réadaptation Le Virage;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation est de contribuer au financement de projets proposés par le Centre de réadaptation en dépendance Le Virage et de sensibiliser la communauté montréalaise aux problématiques reliées à la dépendance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de trois cents dollars (300 \$) soit versé à la Fondation du centre de réadaptation Le Virage à titre de commandite d'un trou dans le cadre de la 10^e édition de l'Omnium de golf qui aura lieu le 4 juin 2012 au club de golf Candiac;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-421 COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT / RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT une demande à l'égard du renouvellement de l'abonnement de la Ville au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion renouvelle son abonnement au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2012, et ce, au montant de cent dollars (100 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-422 NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / SOUPER-CROISIÈRE DE LA MAIRESSE / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la première édition du souper-croisière de la mairesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les profits amassés servent au développement et à l'amélioration des infrastructures dédiées aux jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$) chacun pour participer au souper-croisière de la mairesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui aura lieu le 5 juin 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-423 TOURNOI DE GOLF LES CITADINS 2012 / ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 3^e édition du tournoi de golf Les Citadins de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'amasser des fonds pour les élèves athlètes réunis sous la bannière Les Citadins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre de commandite pour le tournoi de golf Les Citadins qui aura lieu le 11 mai 2012 au club de golf Atlantide;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-424 MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES / TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2012 – 8^E ÉDITION / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 8^e édition du tournoi de golf annuel organisé par la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de cinq cents dollars (500 \$) à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite pour le tournoi de golf annuel organisé par la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 28 mai 2012 au club de golf Whitlock & Country Club de Hudson;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-425 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ / COTISATION 2012

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2012, et ce, pour un montant de deux cents dollars (200 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-426 ÉCOLE PRIMAIRE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU / PROLONGATION D'ENTENTE – JUILLET 2014 / CLASSES TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-738 accordant à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une prolongation de l'entente jusqu'au 15 juillet 2011 pour l'implantation de classes temporaires à l'école Pierre-Elliott-Trudeau;

CONSIDÉRANT une nouvelle demande formulée le 19 avril 2012 pour la prolongation, jusqu'au 1^{er} juillet 2014, de l'entente lui permettant la présence de classes temporaires à l'école Pierre-Elliott-Trudeau;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une prolongation de l'entente pour l'implantation des classes temporaires à l'école Pierre-Elliott-Trudeau, et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2014.

« ADOPTÉE »

12-05-427 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES 2012 – 9^E ÉDITION / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 9^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun pour assister à la 9^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 16 mai 2012 à l'aréna municipal;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-428 LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2012 / SOUPER DES SEIGNEURS / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) chacun pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 1^{er} juin 2012 dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-429 LOCATION DU LOT 2 659 894 / PARC ESTHER-BLONDIN / STATIONNEMENT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le bail pour la location du lot 2 659 894 à des fins de stationnement, conclu avec M. Édouard Séguin, soit reconduit pour les années 2012 et 2013, et ce, pour un loyer annuel de huit cents dollars (800 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-430 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION 12-04-313 / NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE – MAINTENANCE

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 2 avril 2012, la résolution 12-04-313 relative à la nomination d'un contremaître – Maintenance;

CONSIDÉRANT que la classe salariale apparaissant à ladite résolution est erronée et qu'elle aurait dû se lire classe « 3B » au lieu de « 3A »;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 18 avril 2012 afin d'y corriger cette erreur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 12-04-313 donné par le greffier le 18 avril 2012.

« ADOPTÉE »

12-05-431 SERVITUDE DE BRANCHEMENT À UN PUISARD / 280, AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire d'un immeuble sis au 280, avenue Saint-Charles, afin de pouvoir raccorder directement son drain d'eau pluviale au puisard de la Ville plutôt qu'à la conduite d'égout pluviale sise en milieu de l'avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter la demande conditionnellement à l'engagement de la propriétaire et des ses ayants droit futurs à la renonciation de tout droit ou recours contre la Ville dans l'éventualité d'un refoulement des eaux par le puisard;

CONSIDÉRANT que ladite renonciation, pour être opposable aux tiers acquéreurs, doit s'exprimer dans le cadre d'un acte de servitude;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le branchement d'une conduite d'eau pluviale en provenance de l'immeuble sis au 280, avenue Saint-Charles, au puisard de rue de la Ville et que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude incluant la clause de renonciation avec le propriétaire de l'immeuble.

« ADOPTÉE »

12-05-432 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de six millions deux cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-six dollars et douze cents (6 262 786,12 \$).

« ADOPTÉE »

12-05-433 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que la politique des variations budgétaires ne s'applique pas aux postes de salaires et d'avantages sociaux;

CONSIDÉRANT que des revenus supplémentaires provenant de la location de la glace seront encaissés;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le transfert budgétaire suivant :

DE : 01-234-70-200	(Location de glace)	7 500 \$
À : 02-701-30-165	(Heures supplémentaires – cols bleus)	7 500 \$.

« ADOPTÉE »

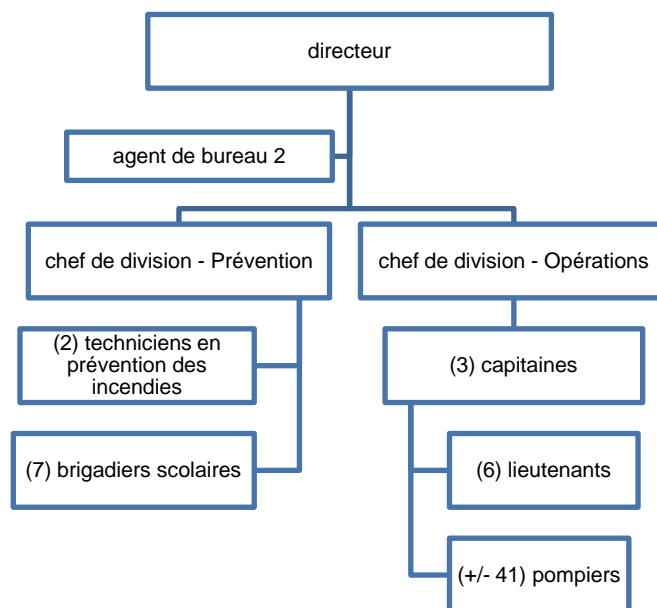
12-05-434 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / STRUCTURE ORGANISATIONNELLE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-04-373

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-373 adoptant les modifications apportées à la structure organisationnelle du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'organigramme présenté à la résolution 12-04-373 soit remplacé par le suivant :



« ADOPTÉE »

12-05-435 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 31 JANVIER 2012 - COLS BLANCS

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail - cols blancs tenue le 31 janvier 2012 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

12-05-436 DIVERS SERVICES / DÉMISSION / AGENTE DE BUREAU 2 ET/OU SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Louise Loranger St-Hilaire, agente de bureau et/ou secrétaire-réceptionniste temporaire, en date du 24 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Louise Loranger St-Hilaire, agente de bureau et/ou secrétaire-réceptionniste temporaire au sein des divers services de la Ville, et ce, à compter du 31 mai 2012;

QU'il est entendu que M^{me} Loranger St-Hilaire n'a plus de lien d'emploi avec la Ville;

QUE la Ville remercie M^{me} Loranger St-Hilaire pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

12-05-437 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES / UNITÉ VOIRIE ET SIGNALISATION / DÉPART À LA RETRAITE / JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Gérald Castonguay, journalier-chauffeur au sein de l'unité – Voirie et signalisation de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, en date du 24 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Gérald Castonguay, journalier-chauffeur au sein de l'unité – Voirie et signalisation de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2012;

QUE la Ville remercie M. Castonguay pour le travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

12-05-438 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CONTREMAÎTRE – VOIRIE ET SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 mai 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Sylvain Malo au poste régulier de contremaître – Voirie et signalisation, et ce, à compter du 28 mai 2012, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Malo aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Malo;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-439 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES /
JOURNALIERS / PÉRIODE ESTIVALE 2012**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de MM. Éric Lamothe et Yvon Bouffard à titre de journaliers temporaires au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 30 avril 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-440 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉPART À LA RETRAITE / SURINTENDANT –
BÂTIMENTS ET MACHINERIE**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Clément Guérin, surintendant – Bâtiments et machinerie au sein du Service des travaux publics, en date du 5 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M Clément Guérin, surintendant – Bâtiments et machinerie au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 30 juin 2012;

QUE la Ville remercie M. Guérin pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**12-05-441 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES /
JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2012**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 13 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de MM. Louis-Philippe Lalonde et Émile Sauvé à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 30 avril 2012, pour un maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-442 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES
INFRASTRUCTURES / UNITÉ – AQUEDUC ET ÉGOUTS / ATTRIBUTION DE POSTE
À TITRE RÉGULIER / JOURNALIER**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier régulier au sein de l'unité – Aqueduc et égouts de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics à M. Eric Mailly, et ce, à compter du 8 mai 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers (classe 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Mailly aura une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 8 août 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Mailly;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-443 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHES TEMPORAIRES /
GUIDES ANIMATRICES ÉTUDIANTES**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Alex Mainville et Chanel Boucher à titre d'étudiantes aux postes de guides animatrices dans le cadre des activités de médiation culturelle et d'animation de bibliothèque mobile présentées dans les parcs au cours de la saison estivale 2012;

QUE la période d'embauche de M^{me} Alex Mainville débute le 22 mai 2012 pour une durée maximale de quatorze (14) semaines;

QUE la période d'embauche de M^{me} Chanel Boucher débute le 18 juin 2012 pour une durée maximale de onze (11) semaines;

QUE le salaire versé à M^{mes} Alex Mainville et Chanel Boucher à titre de guides animatrices étudiantes soit établi à 9,90 \$ l'heure;

QUE l'horaire de travail des guides animatrices étudiantes soit établi selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-444 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS À LA
TAXATION/PERCEPTION**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Caroline Bédard au poste de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental, et ce, pour la période comprise entre le 7 mai 2012 et la date de retour au travail de la titulaire du poste, ou au plus tard le 6 mai 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-445 LETTRE DE CONSENTEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / PROJET PILOTE / RESPONSABLES DE SITE – CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 dans le cadre d'un projet pilote pour l'embauche de quatre (4) responsables de site - Camp de jour, et ce, durant la période estivale 2012.

« ADOPTÉE »

12-05-446 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / RESPONSABLES DE SITE – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 avril 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Sabrina Doyle, Sophie-Anne Huard, Audrey Patry et de M. Sébastien Proulx-Garcia aux postes de responsables de site – Camp de jour au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 8 mai et le 31 août 2012;

QUE l'horaire de travail des responsables de site – Camp de jour soit conforme aux termes et conditions énoncés à la lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1432 le 8 mai 2012;

QUE le salaire versé aux responsables de site – Camp de jour soit établi à 17,36 \$ l'heure, et ce, conformément à ladite lettre de consentement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-447 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONCIERGE POUR LA SURVEILLANCE D'ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche de M. Marc Brunet, chef de division - Sports et logistique, en date du 2 avril 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Anabelle Rousse à titre de concierge pour la surveillance d'activités dans les écoles, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-448

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL 1 / MODIFICATION
DE LA RÉSOLUTION 12-03-204**

CONSIDÉRANT la résolution 12-03-204 autorisant l'embauche temporaire de M^{me} Stéphanie Lauzon au poste de technicienne en génie civil 1 au sein de la division Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 12-03-204 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Stéphanie Lauzon à titre d'étudiante au poste de technicienne en génie civil 1 au sein de la division - Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT), et ce, pour la période comprise entre le 4 mars et le 2 juin 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ».

« ADOPTÉE »

12-05-449

**SERVICE DES EAUX / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL – MAI 2012 / USINE DE
FILTRATION**

CONSIDÉRANT la demande de stage effectué par M. Michael Lavertu-Beauregard dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que le stagiaire est couvert par l'assurance responsabilité de la Commission scolaire des Trois-Lacs et qu'il est également couvert en matière de santé et sécurité au travail;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et qu'il soit également autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville accepte que M. Michael Lavertu-Beauregard effectue un stage non rémunéré à l'usine de filtration sous la supervision de M. Christian Gendron, et ce, pour la période comprise entre le 14 et le 24 mai 2012.

« ADOPTÉE »

**12-05-450 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2012 /
PROJET ZONE DE GRAFF / COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE /
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-03-272**

CONSIDÉRANT la résolution 12-03-272 prévoyant l'octroi d'une subvention de neuf mille dollars (9 000 \$) à *Zone de graff*;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'en modifier le contenu puisque la subvention devait être versée au Comité jeunesse La Presqu'Île à titre d'aide financière dédiée au projet *Zone de graff*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit substitué, dans la résolution 12-03-272, le nom « Zone de graff » pour « Comité jeunesse La Presqu'Île ».

« ADOPTÉE »

**12-05-451 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNIONS DU 21 JUIN 2011,
30 SEPTEMBRE 2011, 2 DÉCEMBRE 2011 ET 20 JANVIER 2012**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par le Comité consultatif de la culture le 21 juin 2011, 30 septembre 2011, 2 décembre 2011 et 20 janvier 2012.

« ADOPTÉE »

**12-05-452 CLUB BADMINTON BADCLUB JUNIOR DE VAUDREUIL-DORION / HASITHA ET
ASHEN SENDIYALIYANA / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que Hasitha et Ashen Sendiyaliyana, résidents de la Ville de Vaudreuil-Dorion, sont membres du Club badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ces athlètes participeront au championnat canadien junior de badminton « 2012 Yonex Championnats Nationaux Junior & M23 » qui se tiendra à Moncton au Nouveau-Brunswick du 14 au 19 mai 2012;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Club badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour Hasitha et Ashen Sendiyaliyana pour leur participation au championnat canadien junior de badminton « 2012 Yonex Championnats Nationaux Junior & M23 » qui se tiendra à Moncton au Nouveau-Brunswick du 14 au 19 mai 2012;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-453

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-15 / LOCATION DE TRACTEURS AVEC OPÉRATEUR (CODE 0660) ÉQUIPÉS DE FAUCHEUSES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 17 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses, et ce, selon les critères et taux horaires suivants :

- quatre-vingt-onze dollars (91 \$) l'heure, taxes applicables non comprises, pour la location d'un tracteur avec opérateur (code 0660) équipé d'une débroussailleuse télescopique;
- soixante-douze dollars (72 \$) l'heure, taxes applicables non comprises, pour la location d'un tracteur avec opérateur (code 0660) équipé d'une faucheuse latérale;
- soixante-douze dollars (72 \$) l'heure, taxes applicables non comprises, pour la location d'un tracteur avec opérateur (code 0660) équipé d'une faucheuse arrière;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-15;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-454

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-19 / FOURNITURE DE SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services d'agents de sécurité, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Secur-Québec inc., 182, rue Maden, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 3V0, pour la fourniture de services d'agents de sécurité, et ce, selon les critères et taux horaires suivants :

- fournir les services d'un agent de sécurité ayant cumulé 0 à 1000 heures d'expérience sur le présent contrat, et ce, pour un taux horaire de dix-huit dollars et soixante cents (18,60 \$) l'heure, taxes applicables non comprises;
- fournir les services d'un agent de sécurité ayant cumulé 1001 à 2000 heures d'expérience sur le présent contrat, et ce, pour un taux horaire de dix-neuf dollars et soixante cents (19,60 \$) l'heure, taxes applicables non comprises;
- fournir les services d'un agent de sécurité ayant cumulé 2001 heures et plus d'expérience sur le présent contrat, et ce, pour un taux horaire de vingt dollars et soixante cents (20,60 \$) l'heure, taxes applicables non comprises;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-19;

QUE les agents de la firme Sécur-Québec inc. soient autorisés à émettre et à délivrer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les avis ou les constats d'infraction applicables à toute infraction aux divers règlements dont l'application est prévue dans l'exercice des leurs fonctions;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'agents de sécurité et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-455

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-27 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC DORION-GARDENS

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont été invités à déposer une soumission pour la fourniture et l'installation d'une clôture au terrain de baseball du parc Dorion-Gardens;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, un des soumissionnaires ne possède pas la licence d'entrepreneur exigée par la régie du bâtiment du Québec pour ce type de travail;

CONSIDÉRANT que l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'au moins deux (2) entrepreneurs doivent être invités dans le cadre d'un processus d'appel d'offres par invitation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres par invitation n° 401-110-12-27 pour la fourniture d'une clôture au terrain de baseball du parc Dorion-Gardens.

« ADOPTÉE »

12-05-456

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-31 / FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des cinq (5) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-31;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Al Carrière Extincteur, 4637, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 6G5, pour la fourniture de services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de sept mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et trente et un cents (7 296,31 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-31;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-457

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-33 /
FOURNITURE DE SERVICES DE SCIAGE DE BORDURES ET TROTTOIRS EN
BÉTON POUR ENTRÉES CHARRETIÈRES**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une (1) seule des trois (3) soumissions reçues rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-33;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Construction S.R.B. scc, 760 rue Rossiter, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 8J1, pour la fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières, et ce, selon les critères et taux suivants :

- coupe de bordures de béton de largeur de 150 mm au prix unitaire de vingt-huit dollars (28 \$) le mètre linéaire;
- coupe de bordures de béton en biseau de largeur de 150 mm au prix unitaire de vingt-huit dollars (28 \$) le mètre linéaire;
- coupe de trottoirs de béton de largeur de 1200 à 1500 mm au prix unitaire de cent quinze dollars (115 \$) le mètre linéaire;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-33;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-458

**CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES / AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND À
L'INTERSECTION DES RUES ELMER-LACH ET TOE-BLAKE**

CONSIDÉRANT une demande pour la mise en place d'arrêts obligatoires sur l'avenue André-Chartrand à l'intersection des rues Elmer-Lach et Toe-Blake;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue André-Chartrand, et ce, selon les indications suivantes :

- en direction ouest, à l'intersection de la rue Elmer-Lach (adjacent au lot 4 615 121);
- en direction est, à l'intersection de la rue Toe-Blake (adjacent au lot 4 879 973);

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-05-459 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 6 ET 7 / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N^O 1608

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 6 et 7 reliés au projet « Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration – Règlement n^O 1608 » totalisant un montant de vingt mille quatre cent vingt dollars et sept cents (20 420,07 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1608.

« ADOPTÉE »

12-05-460 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^O 401-110-12-R1598.1 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DES RUES MAURICE-RICHARD, TOE-BLAKE ET JEAN-BÉLIVEAU / RÈGLEMENT N^O 1598

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction des services municipaux sur une partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau, treize (13) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^O 401-110-12-R1598.1;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction G-NESIS inc., 4915, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 0E5, pour les travaux de construction des services municipaux sur une partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau, et ce, pour un montant d'un million trois cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-onze dollars et quatorze cents (1 368 691,14 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^O 401-110-12-R1598.1 émis par CDGU inc. incluant l'addenda n^O 1 émis le 13 avril 2012, l'addenda n^O 2 émis le 18 avril 2012 ainsi que l'addenda n^O 3 émis le 20 avril 2012;

QUE l'adjudication de ces travaux est conditionnelle à l'émission du certificat d'autorisation en provenance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1598.

« ADOPTÉE »

12-05-461 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^O 401-110-12-R1633.2 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE D'UNE PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N^O 1633

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable d'une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand, sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mai 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^O 401-110-12-R1633.2;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable d'une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand, et ce, pour un montant de trois cent soixante-douze mille deux cent trente-six dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (372 236,97 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1633.2 émis par CDGU inc. incluant l'addenda n° 1 émis le 16 avril 2012, l'addenda n° 2 émis le 19 avril 2012 ainsi que l'addenda n° 3 émis le 20 avril 2012;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1633.

« ADOPTÉE »

12-05-462 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / RÈGLEMENT N° 1642

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 23 avril 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, y incluant tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

12-05-463 ORDRE DE CHANGEMENT N° 14 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 14 relié au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de trois cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante et un cents (372 793,51 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-05-464 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / CONTRÔLE DE QUALITÉ / RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC) / RÈGLEMENT N° 1643

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 24 avril 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-12-R1643.2 à l'égard de services professionnels de laboratoire de contrôle de qualité pour le projet de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, une partie de la rue Joseph-Carrier ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

12-05-465 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÉFECTION DU SYSTÈME DE DRAINAGE ET DES SURFACES DU TERRAIN DE BALLE DU PARC DORION-GARDENS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Réfection du système de drainage et des surfaces du terrain de balle du parc Dorion-Gardens » totalisant un montant de quinze mille cinquante dollars (15 050 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

12-05-466 SUBVENTION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / RUE FORBES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les dépenses des travaux d'amélioration qui seront exécutés sur la rue Forbes, et ce, pour un montant subventionné de soixante-deux mille cinq cents dollars (62 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux seront exécutés conformément aux dépenses prévues sur la rue dont la gestion incombe à la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'un dossier de vérification sera constitué.

« ADOPTÉE »

12-05-467 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 17 AVRIL 2012

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 avril 2012.

« ADOPTÉE »

**12-05-468 PIIA / 2800, RUE HENRY-FORD / CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE /
LOT PROJETÉ 4 828 351 / ZONE I1-670 / CCU N° 12-04-69**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-69 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2800, rue Henry-Ford, le projet de construction d'un écocentre, le tout tel que montré au document préparé par la firme Genivar, projet 111-17839-00, en date du 3 avril 2012, ainsi que les échantillons de matériaux extérieurs montrés sur la planche préparée par Dubé Matte & associés architectes intitulée « CCU 12 septembre 2011 » pour le bâtiment principal et la planche également préparée par Dubé Matte & associés architectes en date du 16 mars 2012 pour le bâtiment accessoire, et ce, sous réserve cependant de la condition suivante :

- respecter les critères de gestion des eaux pluviales de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**12-05-469 DÉROGATION MINEURE / 2800, RUE HENRY-FORD / SUPERFICIE DU BÂTIMENT
PRINCIPAL / TOIT DU BÂTIMENT ACCESSOIRE / HAUTEUR DE CLÔTURE EN
COUR AVANT / AIRE D'ENTREPOSAGE EN COUR AVANT /
LOT PROJETÉ 4 828 351 / ZONE I1-670 / CCU N° 12-04-70**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 avril 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2800, rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard des dispositions suivantes du règlement de zonage n° 1275 pour l'immeuble sis au 2800, rue Henry-Ford, aux fins d'autoriser :

- une superficie de bâtiment principal de 49 mètres carrés alors que la superficie de bâtiment exigée à la grille des usages et normes de la zone I1-670 est de 500 mètres carrés;
- un bâtiment accessoire muni d'un toit plat alors que l'article 2.2.7 l'interdit;
- autoriser une hauteur de clôture en cour avant de 1,80 mètre de hauteur alors que l'article 2.2.18.2.2.3 exige une hauteur minimale de 2 mètres pour les clôtures entourant les sites d'entreposage;
- autoriser une aire d'entreposage en cour avant alors que l'article 1.6.3.3 a) exige une aire d'entreposage en cour latérale et arrière seulement.

« ADOPTÉE »

12-05-470 PIIA / 420, BOULEVARD HARWOOD / RÉNOVATION DU PAREMENT EXTÉRIEUR, DU SERVICE AU VOLANT ET DE LA TERRASSE / ZONE C2-727 / CCU N° 12-04-71

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-71 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 420, boulevard Harwood, le projet de rénovation de parement extérieur, du service au volant et de la terrasse, le tout tel que montré au document préparé par PPU urbaniste conseil, en date du 3 avril 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la terrasse extérieure devra faire l'objet d'une analyse à une séance ultérieure;
- le retrait des deux (2) bandeaux indiquant « Café – beignes – expresso – muffins – latté – bagels – cappuccino » qui ne sont pas autorisés;
- prévoir un aménagement paysager, composé d'un arbre à moyen déploiement et d'arbustes, dans la bande de verdure de 3 mètres de l'emprise du boulevard Harwood à l'endroit où sera condamnée l'entrée charretière.

« ADOPTÉE »

12-05-471 PIIA / 3130, BOULEVARD DE LA GARE / AGRANDISSEMENT DE LA TERRASSE EXTÉRIEURE EN COUR AVANT / ZONE C3-359 / CCU N° 12-04-72

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-72 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3130, boulevard de la Gare, le projet d'agrandissement de la terrasse en cour avant, le tout tel que montré au document fourni par le requérant intitulé « Agrandissement terrasse extérieure (façade avant) », daté de mars 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la nouvelle terrasse doit être séparée de la terrasse actuelle par le même mobilier d'aménagement paysager;
- fournir l'approbation des propriétaires;
- fournir des plans préparés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec pour l'obtention du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

12-05-472 PIIA / 36, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLE CONSTRUCTION / LOT 1 546 438 / ZONE C2-707 / CCU N° 12-04-73

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-73 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 36, avenue Saint-Charles, un permis pour le projet de nouvelle construction, le tout tel que montré aux plans préparés par la firme Conception Yves Bergeron, dessin n° 321-11, esquisses 1 et 2, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les deux (2) cases de stationnement annulées font l'objet d'une exemption de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275;
- un notaire doit être mandaté dans le but de préparer un acte notarié afin d'autoriser l'empiètement de l'avant-toit et des auvents au-dessus de l'avenue Saint-Charles ainsi qu'un acte notarié établissant un droit de passage sur le lot 1 546 430 appartenant à la Ville afin d'accéder aux cases de stationnement situées à l'arrière;
- les enseignes sont à revoir lors d'une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

12-05-473 PIIA / BOULEVARD DE LA GARE / NOUVEAU PROJET INTÉGRÉ COMMERCIAL / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-01-02

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-01-02 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 17 janvier 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277 sur les PIIA, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT la grande problématique du trafic existant sur le boulevard de la Gare aux heures de pointe et surtout devant le projet concerné;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la recommandation n° 12-01-02 du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que l'entrée et sortie au projet devant « Flying J » soient acceptées selon les modifications sur le boulevard de la Gare montrées au plan n° CR-2 préparé par la firme Les Services exp inc., en date du 19 avril 2012, faisant partie de l'étude d'accessibilité datée du 20 avril 2012;
- que ces travaux de modifications sur cette intersection soient à la charge du requérant ainsi que l'ajout d'un nouveau feu de circulation pour le virage à gauche sortant du site et les interventions sur le réseau électrique existant d'Hydro-Québec;
- que cette intersection pourra être utilisée telle quelle seulement lorsque les travaux de raccordement du boulevard de la Gare au boulevard de la Cité-des-Jeunes seront complétés par la Ville, le tout tel que montré au plan n° CR-2 de la firme Les Services exp inc. et prévus pour l'automne 2012, mais jamais plus tard que le 15 octobre 2012;
- qu'il y aura une interdiction de virage à gauche pour les camions qui sortent du site de « Flying J »;
- que la Ville s'engage ultérieurement à refaire l'intersection complète devant « Flying J » et « Développement APL » afin d'en assurer une meilleure gestion plus sécuritaire;

- que la Ville s'engage à déplacer l'intersection existante devant « Chapman's » dans l'axe du futur raccordement du prolongement de la rue Maurice-Richard au boulevard de la Gare;
- que « Développement APL » s'engage à collaborer sur les décisions futures que la Ville aura à prendre afin d'atteindre un niveau de service acceptable pour un boulevard commercial à fort débit aux heures de pointe.

« ADOPTÉE »

12-05-474 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1640 / RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

12-05-475 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1644 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION (JUILLET 2012)

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-seize mille dollars (96 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

12-05-476 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1645 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION (DÉCEMBRE 2012)

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille dollars (284 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

12-05-477 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1564-04 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-04 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

12-05-478 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1642 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1642 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1642 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante mille dollars (1 040 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

12-05-479 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-168 / ZONE I3-831 / USAGES AUTORISÉS / COMMERCE DE DÉTAIL DE VÉHICULES AUTOMOBILES / ENSEIGNEMENT DE TYPE « ÉCOLE DE MÉTIERS » / LOCATION DE REMORQUE À TITRE D'USAGE ACCESSOIRE / INDUSTRIES DE PRESTIGE / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-168 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser dans la zone I3-831 les usages suivants : (634) (635) et (639) reliés au commerce de détail de véhicules automobiles; (8511) enseignement de type « école de métiers »; (9919) location de remorque, à titre d'usage accessoire à l'industrie seulement, ainsi que la classe d'usages (I1) Industries de prestige en bordure du boulevard de la Cité-des-Jeunes »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 mai 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-05-480 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-168 / ZONE I3-831 / USAGES AUTORISÉS / COMMERCE DE DÉTAIL DE VÉHICULES AUTOMOBILES / ENSEIGNEMENT DE TYPE « ÉCOLE DE MÉTIERS » / LOCATION DE REMORQUE À TITRE D'USAGE ACCESSOIRE / INDUSTRIES DE PRESTIGE / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser dans la zone I3-831 les usages suivants : (634) (635) et (639) reliés au commerce de détail de véhicules automobiles; (8511) enseignement de type « école de métiers »; (9919) location de remorque, à titre d'usage accessoire à l'industrie seulement, ainsi que la classe d'usages (I1) Industries de prestige en bordure du boulevard de la Cité-des-Jeunes.

12-05-481 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1277-16 / INCLUSION DES ZONES I3-831 ET I3-832 DANS LE GROUPE 12 / SECTEUR BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET MONTÉE LABOSSIÈRE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1277-16 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'inclure les zones I3-831 et I3-832 dans le groupe 12 dudit règlement sur les PIIA »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 mai 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-05-482 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1277-16 / INCLUSION DES ZONES I3-831 ET I3-832 DANS LE GROUPE 12 / SECTEUR BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET MONTÉE LABOSSIÈRE

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'inclure les zones I3-831 et I3-832 dans le groupe 12 dudit règlement sur les PIIA.

12-05-483 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Course à pied sur le territoire de la Ville et BBQ dans le stationnement d'Action Sport Physio le 11 août 2012 pour amasser des fonds pour deux jeunes athlètes de la région;
- Tournage d'une clinique de vérification de sièges d'auto tenue par le CSSS de Vaudreuil-Soulanges à la caserne de la rue Forbes le 14 mai 2012;
- Installation d'une bannière sur la clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de l'avenue Saint-Charles par la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges du 16 au 20 avril 2012 dans le cadre de la semaine des bénévoles et du 23 au 27 avril 2012 pour la semaine des infirmières;
- Installation de deux affiches (clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et à l'intersection des chemins Dumberry et des Chenaux) par les Scouts 19^e Vaudreuil-Dorion, du 25 avril au 5 mai 2012, annonçant le souper spaghetti du 5 mai 2012;
- Tournage de scènes extérieures par Avanti Ciné-Vidéo près du cimetière sur le rang Saint-Antoine et dans certaines rues et parcs à proximité de la rue des Siffleurs les 21, 22 et 29 avril 2012;
- Tenue de la course 1, 2, 3 partez! par les élèves de l'école primaire Harwood sur le territoire de la Ville le 6 juin 2012 (remis au 11 juin en cas de pluie);
- Présence d'animaux de cirque lors de la tenue du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion du 22 au 25 juin 2012;
- Fermeture de la rue Chicoine, entre le restaurant Sunny's et la rue de Chenonceau, pour la tenue de courses de boîtes à savon le 2 juin 2012 (remis au 3 juin 2012 en cas de pluie);
- Sollicitation de porte-à-porte pour la collecte de sous noirs par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion le 21 mai 2012 pour amasser des fonds pour la Maison de soins palliatifs de Hudson et dépôt de tirelires dans certains bâtiments de la Ville.

« ADOPTÉE »

12-05-484 PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités, ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le plan d'action 2012 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la Ville désigne M^{me} Manon Bernard, directrice générale, coordonnatrice du dossier de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de rencontrer les exigences de la Loi;

QUE la Ville désigne également les conseillers MM. Denis Vincent et Claude Beaudoin ainsi que M. Martin Houde, directeur général adjoint, M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications ainsi que M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec la coordonnatrice à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action.

« ADOPTÉE »

12-05-485 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-05-486 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-05-487 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 47 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Manon Bernard, directrice générale et
greffière par intérim